

RAPPORT EN VUE DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2026

CONSEIL MUNICIPAL du 2 AVRIL 2026

Préambule

Obligations légales du Débat d'orientation budgétaire

- ✓ La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.
- ✓ Le débat doit normalement avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Objectifs du Débat d'orientation budgétaire

- ✓ Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif
- ✓ Être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- ✓ Donner également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité

1. Le contexte de la préparation budgétaire 2026	2
A) Le contexte économique international	2
B) Le contexte national	2
C) Le projet de la loi de finances 2026 adopté le 19 février 2026	2
D) La situation Doréenne : analyse rétrospective	5
2. Eléments d'analyses financières	9
A) Les ratios budgétaires	9
B) La dette communale	9
C) La fiscalité locale et les dotations	10
3. Les principales orientations du budget 2026	10
A) Recettes de fonctionnement	10
B) Recettes d'investissement	10
C) Gestion de la dette communale	11
D) Dépenses de fonctionnement	11
E) Dépenses d'investissement	11
F) Autorisations de programmes	12
G) Le budget annexe « la Bascule »	12

1. Le contexte de la préparation budgétaire 2026

A) Le contexte économique international

Les prévisions présentées dans ce document ont été finalisées avant le début de la guerre en Iran et ne comprennent donc pas les effets de ce conflit sur la croissance, l'inflation et les Banques Centrales

La croissance mondiale résiste malgré de nombreuses incertitudes

Pour les deux prochaines années, est prévu une croissance mondiale de 3,1 % en 2026 et de 2,9 % en 2027, après 3,1 % en 2025.

En zone euro, la croissance est attendue à 1,3 % cette année puis 1,5 % en 2027.

Les risques sur la croissance mondiale demeurent élevés. La persistance de l'incertitude liée à la politique commerciale américaine reste l'un des principaux facteurs de risque à l'échelle mondiale. En outre, l'environnement géopolitique reste tendu : Guerre en Iran, en Ukraine, tensions Chine-Taiwan, etc. Enfin, un ralentissement de la croissance chinoise pèserait négativement sur l'activité mondiale. En revanche, la dissipation d'un de ces facteurs améliorerait les perspectives.

Scénario de croissance :

La croissance en zone euro s'est établie à 1,5 % en 2025, soutenue par un taux de chômage historiquement bas, une progression du revenu des ménages favorisée par la baisse de l'inflation et des facteurs exceptionnels (croissance de +12 % en Irlande, sur fond d'anticipation des droits de douanes américains).

La croissance atteindrait 1,3 % en 2026, puis 1,5 % en 2027. Ce ralentissement s'explique principalement par l'impact négatif des droits de douanes américains, affectant le commerce extérieur. La croissance française atteindrait 1,1 % en 2026 et 2027, un rythme légèrement supérieur à celui de l'Italie. Enfin, l'Espagne (2,2 % attendus en 2026 et 1,9 % en 2027) et le Portugal continueraient de connaître les plus forts taux de croissance de la zone euro.

L'inflation zone euro serait proche de la cible de la BCE cette année et en 2027, à 2,0 %.

L'inflation hors énergie et alimentation resterait un peu supérieure à 2 % en zone euro (2,2 % en 2026 et 2,4 % en 2027) avec une inflation des services toujours élevée dans certains pays, notamment en Allemagne, où le salaire minimum a augmenté de 8,5 % au 1er janvier 2026.

B) Le contexte national

L'inflation française a continué à ralentir vers la fin de 2025, avec une hausse des prix à la consommation estimée à +0,7% en décembre, légèrement en dessous des attentes des analystes.

Cette décélération reflète principalement la baisse des prix de l'énergie et la normalisation des prix alimentaires, dans un contexte de demande intérieure modérée.

La croissance reste faible mais stable, avec des conditions de demande qui ne traduisent pas de reprise nette au début de 2026, dans un contexte européen moins dynamique qu'espéré.

La dette publique poursuit sa hausse et atteint un niveau inédit hors période de crise majeure.

	2025	2026
Croissance (source PLF initial 2026)	+ 0,7%	+ 1,0%
Déficit public (source PLF initial 2026) en % du PIB	- 5,4%	- 4,7%
Inflation (source PLF initial 2026)	+ 1,1%	+ 1,3 %
Endettement en % du PIB (source PLF initial 2026)	+ 115,9%	+ 117,9%

C) Le projet de la loi de finances 2026 adopté le 19 février 2026

La loi de finances pour 2026 entérine la poursuite de la maîtrise des dépenses publiques dans un contexte contraint de dette, tout en multipliant les signaux parfois contradictoires à destination des collectivités. D'un côté, les dotations

d'État restent sous pression, la trajectoire de désendettement public demeure une exigence, et les incitations à la sobriété budgétaire se renforcent. De l'autre, l'impératif d'investissement local – transition écologique, rénovation des écoles, mobilité, santé de proximité – est réaffirmé, mais sans clarification complète des financements pérennes associés.

Les élus qui s'interrogent sur la soutenabilité de leurs projets doivent composer avec un environnement macroéconomique incertain. Le ralentissement de la croissance, le niveau des taux et les tensions sur les finances publiques nationales rejaillissent sur les conditions de financement des investissements locaux. Dans ce contexte, chaque euro engagé devra être plus que jamais justifié, hiérarchisé, évalué.

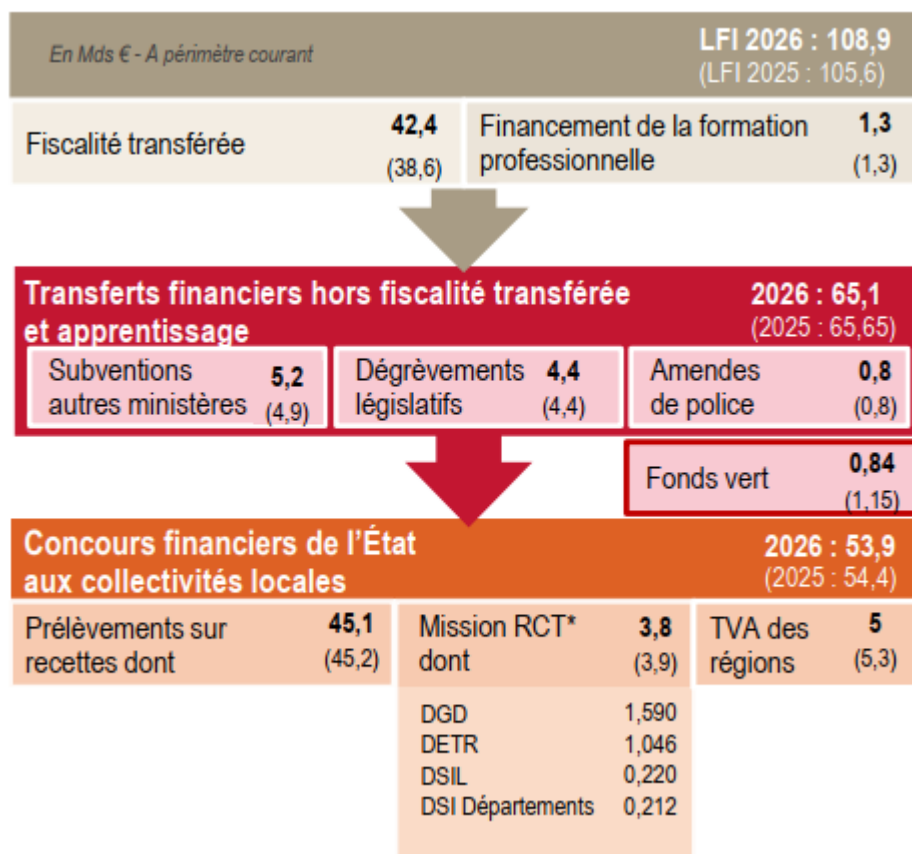
L'objectif est de ramener le déficit sous les 3 % du PIB d'ici 2027.

➤ Transferts financiers de l'Etat aux collectivités

Les transferts financiers de l'État aux collectivités regroupent trois ensembles :

- les concours de l'État aux collectivités territoriales : légère baisse de 0.9% en 2026
- les transferts divers de l'État hors fiscalité transférée et hors apprentissage
- la fiscalité transférée.

⇒ Hausse de 3% par rapport à la LFI 2025



Chaque année, l'Etat attribue aux communes, aux intercommunalités, aux départements et aux régions un ensemble de concours financiers composés notamment de dotations financières. Il existe une vingtaine de dotations, tant en fonctionnement qu'en investissement, dont la dotation globale de fonctionnement (DGF). Elles représentent près d'un tiers des ressources des collectivités.

Les dotations répondent à trois finalités : compensation, péréquation et investissement.

Ces transferts financiers incluent la totalité des concours financiers de l'État majorés des subventions des autres ministères, des contreparties des dégrèvements législatifs, du produit des amendes de police de la circulation et des radars et du fonds d'accélération de transition écologique, ainsi que la fiscalité transférée et le financement de la formation professionnelle.

Prélèvement sur recettes : enveloppe stable par rapport à la LFI 2025

A périmètre courant	LFI 2026 (en milliers €)	LFI 2025 (en milliers €)	Evolution LFI 2026 / LFI 2025
Dotation globale de fonctionnement (DGF)	27 405 974	27 394 687	0,0%
Dotation spéciale pour le logement des instituteurs (DSI)	3 575	4 253	-15,9%
Dotation de compensation des pertes de bases de la taxe professionnelle et de redevance des mines des communes et de leurs groupements	15 000	30 000	-50,0%
Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)	7 866 719	7 654 000	2,8%
Compensation d'exonérations relatives à la fiscalité locale	946 979	710 857	33,2%
Dotation élu local (DEL)	183 000	123 506	48,2%
Collectivité territoriale de Corse	42 947	42 947	0,0%
Fonds de mobilisation départementale pour l'insertion (FMDI)	431 738	431 738	0,0%
Dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC)	326 317	326 317	0,0%
Dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)	661 186	661 186	0,0%
Dotation globale de construction et d'équipement scolaire (DGES)	2 686	2 686	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	2 063 689	2 411 320	-14,4%
Dotation pour transferts de compensations d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE)	370 104	378 004	-2,1%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la taxe d'habitation sur les logements vacants	3 308	4 000	-17,3%
Dotation de compensation liée au processus de départementalisation de Mayotte	107 000	107 000	0,0%
Fonds de compensation des nuisances aéroportuaires	6 822	6 822	0,0%
Dotation de garantie des versements des fonds départementaux de taxe professionnelle (FDPTP)	164 278	214 278	-23,3%
Compensation des pertes de recettes liées au relèvement du seuil d'assujettissement des entreprises au versement transport	48 021	48 021	0,0%
Collectivité territoriale de Guyane	27 000	27 000	0,0%
Régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	122 559	122 559	0,0%
Dotation globale d'autonomie de la Polynésie française	90 552	90 552	0,0%
Compensation de la réduction de 50 % des valeurs locatives de TFPB et de CFE des locaux industriels	3 983 648	4 291 099	-7,2%
Compensation des communes et EPCI contributeurs au Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) subissant une perte de base de CFE	3 800	3 000	26,7%
Compensation de la réforme 2023 de la taxe sur les logements vacants pour les communes et les EPCI percevant la TH sur les logements vacants	33 366	33 366	0,0%
Communes nouvelles	33 202	24 400	36,1%
Compensation et du lissage des pertes exceptionnelles de recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties	17 394	3 300	427,1%
Compensation des pertes de recettes résultant du recentrage de l'assiette de taxe d'habitation sur les résidences secondaires	94 787	85 000	11,5%
Collectivité de Corse au titre de la non-indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé de la dotation de continuité territoriale	62 000	0	NC
TOTAL des prélèvements sur les recettes de l'État au profit des collectivités territoriales	45 117 652	45 231 898	-0,3%

Dotation Globale de Fonctionnement

Stabilisation à 27,4 milliards € pour 2026, soit le niveau de 2025, sans indexation sur l'inflation.

Le Gouvernement renouvelle sa volonté de favoriser les dispositifs de péréquation au sein de la DGF, afin de rendre sa répartition toujours plus équitable. Ainsi, les majorations 2025 sont reconduites pour 2026 avec une augmentation de 290 millions € des dotations de péréquation des communes : 150 millions € de dotation de solidarité rurale (DSR) et 140 millions € de dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU). Afin que le nombre de bénéficiaires soit le plus large possible, cet article renouvelle également la répartition de cette hausse de la DSR au minimum à 60 % sur sa deuxième fraction dite « péréquation », bénéficiant ainsi à la quasi-totalité des communes de moins de 10 000 habitants.

La DGF étant stable, le financement de cette hausse de péréquation se fait par un prélèvement de la part « forfaitaire », c'est pourquoi un certain nombre de communes verront leur montant de DGF réduit en 2026

La DGF des communes comprend :

- La dotation forfaitaire des communes
- La dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

La mission RCT se compose principalement (à plus des trois quarts) de la dotation générale de décentralisation (DGD) qui compense les charges résultant de transferts de compétences, des dotations de soutien à l'investissement, la DETR : dotation d'équipement des territoires ruraux et la DSIL : dotation de soutien à l'investissement local.

Le Fonds vert

La LFI fixe le montant du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, appelé aussi fonds vert, à 840 millions € en 2026.

Pour rappel, il était de 2 milliards € en 2023 (année de création du fonds), de 2,5 milliards € en 2024 et de 1,15 milliard € en 2025.

Ajustement de la mise en œuvre de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels et de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation

Valeurs locatives des locaux professionnels :

La valeur locative des locaux professionnels, utilisée dans l'assiette de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE), repose depuis 2017 sur un tarif par m² en fonction de la catégorie du local. Le prix par m² est calculé en fonction des loyers constatés par zone géographique et est mis à jour périodiquement.

Lors de la mise en œuvre de ces nouvelles modalités de calcul, trois mécanismes sont mis en place jusqu'en 2025 pour limiter les variations trop fortes (un coefficient de neutralisation, un lissage ainsi qu'un planchonnement (atténuation de moitié des variations (hausse ou baisse) après application du coefficient de neutralisation).

La nouvelle actualisation sexennale pour 2027 ne peut pas être mise en œuvre en l'état, et ce d'autant plus avec l'arrêt des trois mécanismes de correction cités ci-dessus.

Afin d'éviter des variations trop fortes, cet article instaure :

- une actualisation des règles du coefficient de neutralisation
- un nouveau lissage des valeurs locatives sur 6 ans
- le prolongement du « planchonnement » pour 1 an

Valeurs locatives des locaux d'habitation :

La révision des valeurs locatives des locaux d'habitation commence par un recensement des loyers pratiqués par les bailleurs afin d'établir des tarifs par m² en fonction du secteur géographique. Sur cette base, le Gouvernement doit réaliser un rapport listant les impacts de la révision avant le 1er septembre 2026. Les travaux de détermination des nouvelles valeurs locatives doivent avoir lieu ensuite afin que ces dernières s'appliquent dès le 1er janvier 2028.

Cette démarche étant proche de celle concernant les locaux professionnels, il est recommandé de s'en inspirer pour améliorer les démarches à réaliser. Ainsi, la révision des valeurs locatives des locaux d'habitation est décalée de trois ans pour bénéficier de suffisamment de recul :

- le recensement des loyers est repoussé à 2028
- le rapport sur les impacts de cette révision est attendu pour le 1er septembre 2029
- les nouvelles valeurs seront utilisées dans les bases d'imposition à compte de 2031

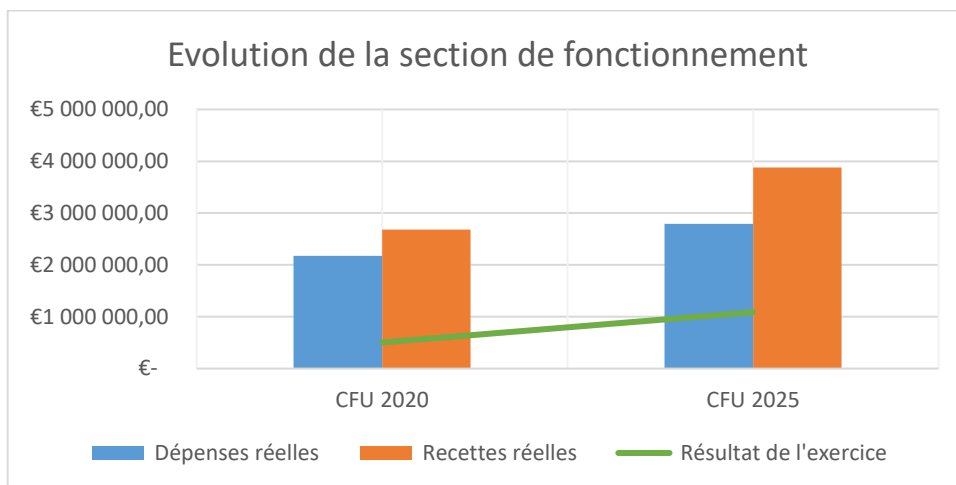
Gestion du personnel

Cotisation retraite CNRACL : Hausse de 3 points par an jusqu'en 2028.

D) La situation Doréenne : analyse rétrospective

a. Evolution de la section de fonctionnement

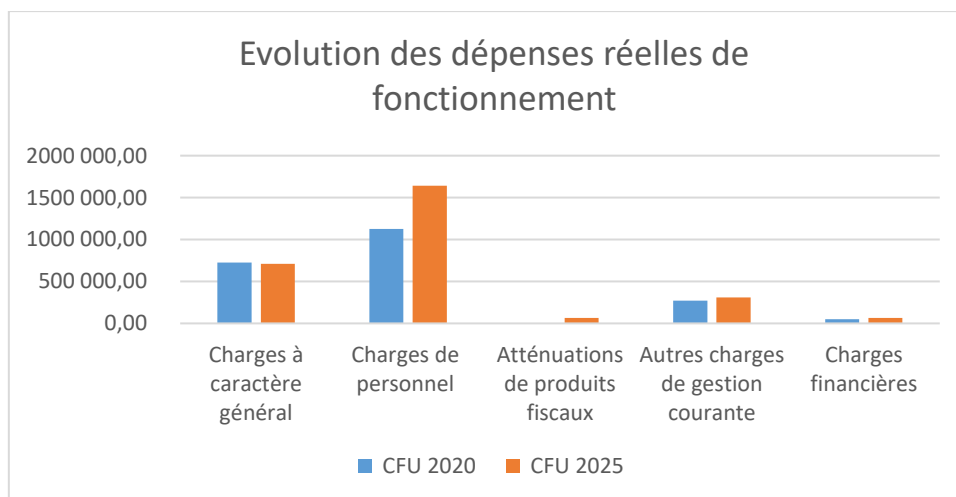
SECTION DE FONCTIONNEMENT	CFU 2020	CFU 2025	Evolution en % 2025/2020
Dépenses réelles	2 175 098,12 €	2 793 592,21 €	28,44%
Recettes réelles	2 679 400,08 €	3 881 015,04 €	44,85%
Résultat de l'exercice	504 301,96 €	1 087 422,83 €	115,63%



b. Analyse par chapitres de la section de fonctionnement

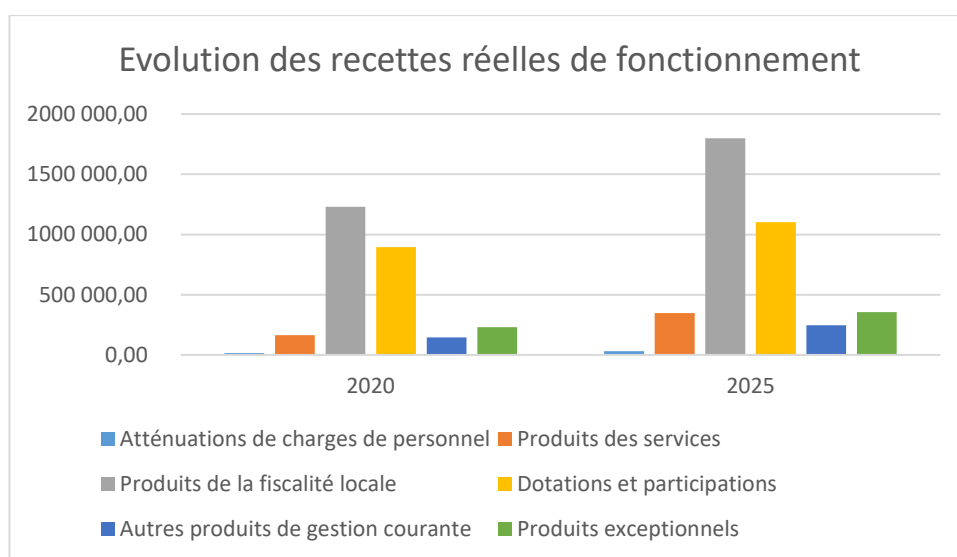
(a) Dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	Chap.	Libellé	CA/CFU		
			2020	2025	Evolution en % 2025/2020
			011	Charges à caractère général	724 490,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 127 863,36	1 642 905,15	45,67%	
014	Atténuations de produits		65 271,07		
65	Autres charges de gestion courante	272 598,39	308 083,07	13,02%	
66	Charges financières	50 145,80	65 455,35	30,53%	
Total des dépenses réelles de fonctionnement			2 175 098,12	2 793 592,21	28,44%



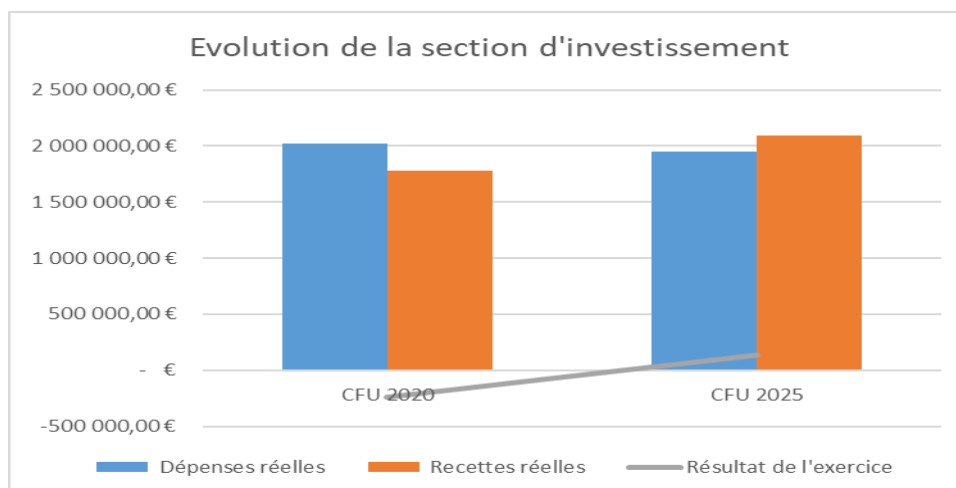
(b) Recettes réelles de fonctionnement :

Recettes de Fonctionnement	Chap.	Libellé	CA/CFU		
			2020	2025	Evolution en % 2025/2020
	013	Atténuations de Charges	14 200,66	31 449,06	121,46%
	70	Produits des services	163 237,02	347 339,63	112,78%
	73	Impôts et taxes	1 230 043,40	1 799 705,40	46,31%
	74	Dotations, subventions et participations	893 992,38	1 101 493,76	23,21%
	75	Autres produits de gestion courante	146 148,65	246 787,19	68,86%
	77	Produits exceptionnels	231 777,97	354 240,00	52,84%
	Total recettes réelles de fonctionnement		2 679 400,08	3 881 015,04	44,85%



c. Evolution de la section d'investissement

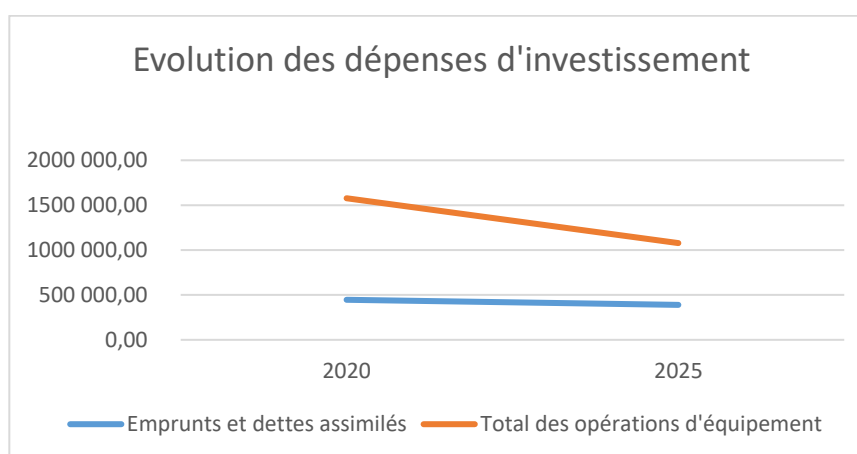
SECTION D'INVESTISSEMENT	CFU 2020	CFU 2025	Evolution en % 2025/2020
Dépenses réelles	2 023 130,03 €	1 954 451,66 €	-3,39%
Recettes réelles	1 784 502,93 €	2 094 871,54 €	17,39%
Résultat de l'exercice	- 238 627 €	140 420 €	-158,84%



d. Analyse par chapitres de la section d'investissement

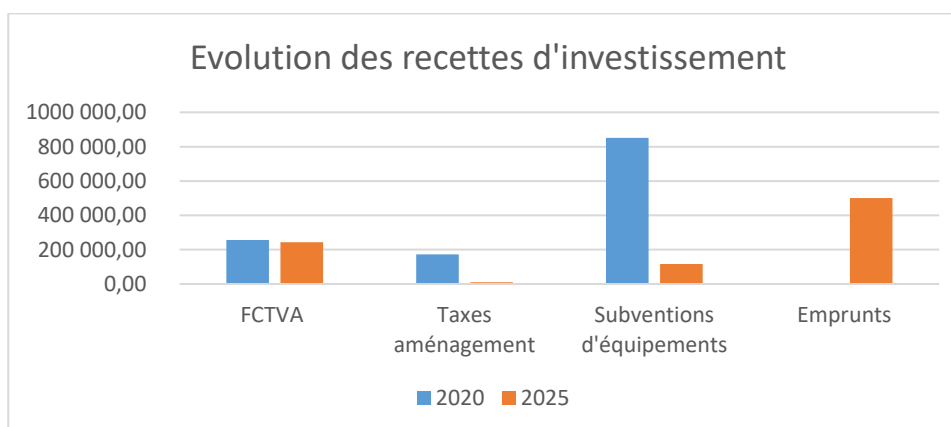
(a) Dépenses réelles d'investissement

Dépenses d'investissement	Chap.	Libellé	CA/CFU		
			2020	2025	Evolution en % 2025/2020
			016	Emprunts et dettes assimilés	445 992,38
13	Remboursement subventions d'équipement		94 000,00		
20/23	Total des opérations d'équipement	1 577 137,65	1 077 356,05	-31,69%	
45	Opérations pour compte de tiers		393 907,21		
Total des dépenses réelles d'investissement		2 023 130,03	1 954 451,66	-3,39%	



(b) Recettes réelles d'investissement

Recettes d'investissement	Chap.	Libellé	CA/CFU		
			2020	2025	Evolution en % 2025/2020
			10	Excédent de fonctionnement capitalisés - 1068	500 000,00
	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	429 231,67	252 940,01	-41,07%	
13	Subventions d'investissement	850 590,00	116 107,07	-86,35%	
16	Emprunts et dépôt de garantie	866,00	505 139,12		
21/23	Remboursement opérations équipements	3 815,26			
27	Subventions entreprises via Région remboursées		1 302,00		
45	Opérations pour compte de tiers		393 907,21		
Total recettes réelles d'investissement		1 784 502,93	2 094 871,54	17,39%	



2. Éléments d'analyses financières

A) Les ratios budgétaires

Comparatif de l'Épargne brut par habitant 2020-2025 du budget principal (source DGFIP)

	Porte des Pierres Dorées		Strate 3500-4999 hab
	2020	2025	2024
Recettes de Fonctionnement	638 €/hab	823 €/hab	1195 €/hab
Dépenses de Fonctionnement	562€/hab	647€/hab	979€/hab
Épargne brute	76 €/hab	176 €/hab	217 €/hab

La capacité de désendettement

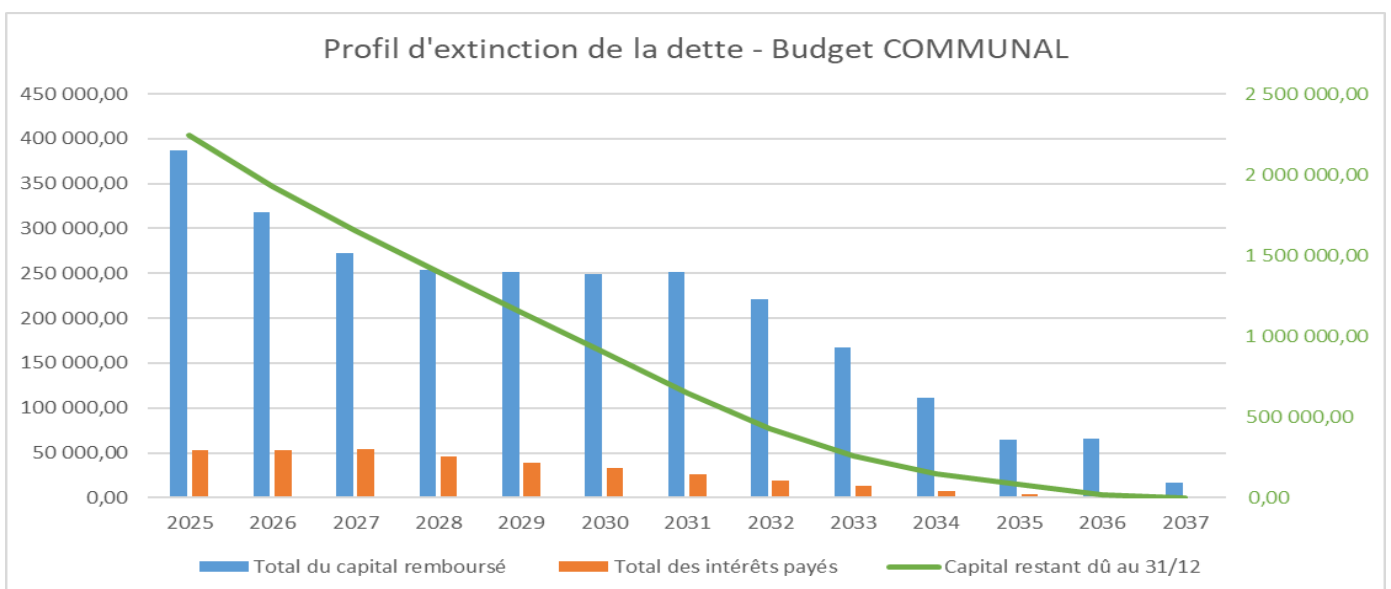
Elle détermine le nombre d'années (théoriques) nécessaire pour rembourser intégralement l'encours de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute à valeur constante.

Ainsi au 31/12/2025, la charge de la dette représente 2 244 976,10€ et l'épargne brute 733 183€, ainsi la capacité de désendettement est de :

→ $2\,244\,976.10 / 733\,183 = 3.06$ années

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

B) La dette communale



C) La fiscalité locale et les dotations

EVOLUTION DES RECETTES FISCALES

Libellé	2020	2025	Evolution en % 2025/2020
TOTAL DES RECETTES DE LA FISCALITE LOCALE DIRECTE	1 163 769,00 €	1 729 736,00 €	48,63%

EVOLUTION DES DOTATIONS

Libellé	2020	2025	Evolution en % 2025/2020
ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA CCBPD	94 049,40 €	94 049,40 €	0,00%
DOTATION GLOBALE FORFAITAIRE	374 511,00 €	402 381,00 €	7,44%
DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	177 823,00 €	248 506,00 €	39,75%
DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	64 714,00 €	101 925,00 €	57,50%
FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TP	15 608,62 €	6 362,00 €	-59,24%
FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION TAXES DE MUTATIONS	157 564,11 €	144 855,14 €	-8,07%

Pas de changement de taux de la fiscalité locale depuis 2019, date de création de la Commune Porte des Pierres Dorées.

3. Les principales orientations du budget 2026

Cette partie a pour vocation de présenter les grandes tendances structurant le budget de notre collectivité pour l'exercice 2026. Ce budget devra traduire les orientations suivantes :

- Achèvement des opérations engagées lors du précédent mandat (deux parkings de Jarnioux, parking de Liergues, parvis du cimetière de Liergues, réhabilitation et aménagement des deux gares du Tacot).
- Engagement de nouveaux investissements pour rationaliser l'utilisation des équipements publics (stade de Pouilly le Monial).
- Etude pour de futurs investissements structurants permettant l'adaptation de nos services publics et le maintien de l'attractivité de notre commune (médiathèque).
- La poursuite d'un engagement fort dans le développement durable, à travers plusieurs projets (amélioration du confort d'été dans les écoles, isolation des bâtiments, désartificialisation de parkings, plan arbres).
- La stabilité des impôts directs.
- La maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'auto-financement de la commune sur le long-terme.
- Recours modéré à l'emprunt, en complément d'autres recettes.

A) Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement reposent principalement sur les recettes fiscales, les autres recettes provenant des produits des services et des dotations et participations. Pour 2026, les recettes de fonctionnement sont estimées à environ 3.59 millions d'euros, en légèrement augmentation par rapport à 2025.

Les bases fiscales augmentent de 0.8% en 2026.

La fiscalité reversée par la CCBPD au travers de l'Attribution de Compensation restera stable par rapport à 2025, soit un montant de 94 049.40 €.

Les recettes liées à l'activité des services (essentiellement cantine et périscolaire) devraient rester stables par rapport à 2025, ainsi que les recettes liées au contrat de partenariat avec la CAF.

B) Recettes d'investissement

Les recettes d'investissement seront sans doute faibles comme en 2025 du fait de subventions des organismes extérieurs qui diminuent, d'une baisse de la taxe d'aménagement depuis 2022.

Un emprunt sera nécessaire pour équilibrer le budget.

C) Gestion de la dette communale

Capital restant dû au 31 décembre 2025 : 2 244 976.10 €.

Le montant total des échéances à rembourser en 2026 s'élève à 371 170.47 € dont 318 496.57 € de remboursement de capital. Ce montant n'intègre pas un éventuel nouvel emprunt en 2026.

Extinctions d'emprunts d'ici 2030, en annuités :

- En 2026 : - 68 600 € (4 emprunts de moins)
- En 2027 : - 44 500 € (1 emprunt)
- En 2028 : - 26 500 € (3 emprunts)
- En 2029 : - 8 800 €
- En 2030 : - 8 700 € (1 emprunt)

D) Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Le chapitre 011 regroupe les charges de gestion courante : l'effort d'optimisation des dépenses de fonctionnement ces dernières années a porté ses fruits et permet une stabilité des charges à caractère général par rapport à 2025, sauf certains coûts spécifiques qui augmentent (assurances, entretien de terrain de football, curage des bassins de rétention, etc...)

Il sera ainsi proposé d'inscrire environ 770 000 € au budget 2026.

Personnel

En 2025, les dépenses de personnel (1 642 905 € par rapport à 1 690 000 € prévus au budget 2025) représentent 59% des dépenses réelles de fonctionnement (hors opérations d'ordre), part classique pour une commune de notre strate. En conservant une légère marge de manœuvre de prudence, il sera proposé d'inscrire environ 1 710 000 € au chapitre 012. Plusieurs facteurs d'explication de cette hausse :

- Augmentation annuelle du SMIC
- Augmentation « naturelle » de la masse salariale du fait de l'avancement des carrières
- 2 agents en congés maternités en 2026 avec charges de remplacement

Subventions aux associations

L'étude des demandes de subventions des associations n'est pas encore réalisée et le sera dans les semaines à venir avant le vote du budget par la commission compétente. Nous proposerons une enveloppe stable pour les subventions versées aux associations. Une aide complémentaire sera par ailleurs allouée aux associations par des avantages en nature (prêt de salles, formations, etc.).

Il est envisagé de maintenir la subvention au CCAS à 15 000 € (même montant depuis 2023) afin de permettre au CCAS de poursuivre son évolution engagée depuis 2023 avec de nouvelles actions sociales et familiales.

E) Dépenses d'investissement

La priorité du budget 2026 sera donnée aux investissements suivants :

- ✓ Aménagement des deux parkings de Jarnioux en revêtement perméable
- ✓ Aménagement du parking devant le parc de Liergues en revêtement perméable
- ✓ Requalification du parvis du cimetière de Liergues
- ✓ Aménagements des deux gares du Tacot
- ✓ Rénovation du stade de Pouilly en synthétique
- ✓ Travaux et équipements dans les écoles communales

L'enveloppe financière des opérations ci-dessus, ainsi que des autres équipements et travaux, s'élèverait à environ 1 750 000 € (reports l'année 2025 inclus).

F) Autorisations de programmes

Il sera proposé d'actualiser lors du vote du budget 2026 les Autorisations de Programme en cours, issues du précédent mandat.

G) Le budget annexe « la Bascule »

Le budget annexe « la Bascule » retrace toutes les dépenses (entretien et fonctionnement du bâtiment) et les recettes (produit des locations) liées à l'équipement domicilié à Pouilly-le-Monial.

a) Dépenses et recettes de fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement	Chap.	Libellé	CA/CFU		Evolution en % 2025/2020
			2020	2025	
			011	Charges à caractère général	11 523,75
65	Charges de gestion courante		0,47 €		
66	Charges financières	21 569,27	15 131,68 €	-29,85%	
67	Charges exceptionnelles				
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	33 093,02	32 591,83 €	-1,51%	

Recettes de Fonctionnement	Chap.	Libellé	CA/CFU		Evolution en % 2025/2020
			2020	2025	
			70	Produits des services, du domaine et ventes divers	4 190,00
74	Subventions communales	30 000,00		-100,00%	
75	Autres produits de gestion courante	50 389,19	79 337,20 €	57,45%	
	Total des recettes réelles de fonctionnement	84 579,19	79 997,20 €	-5,42%	

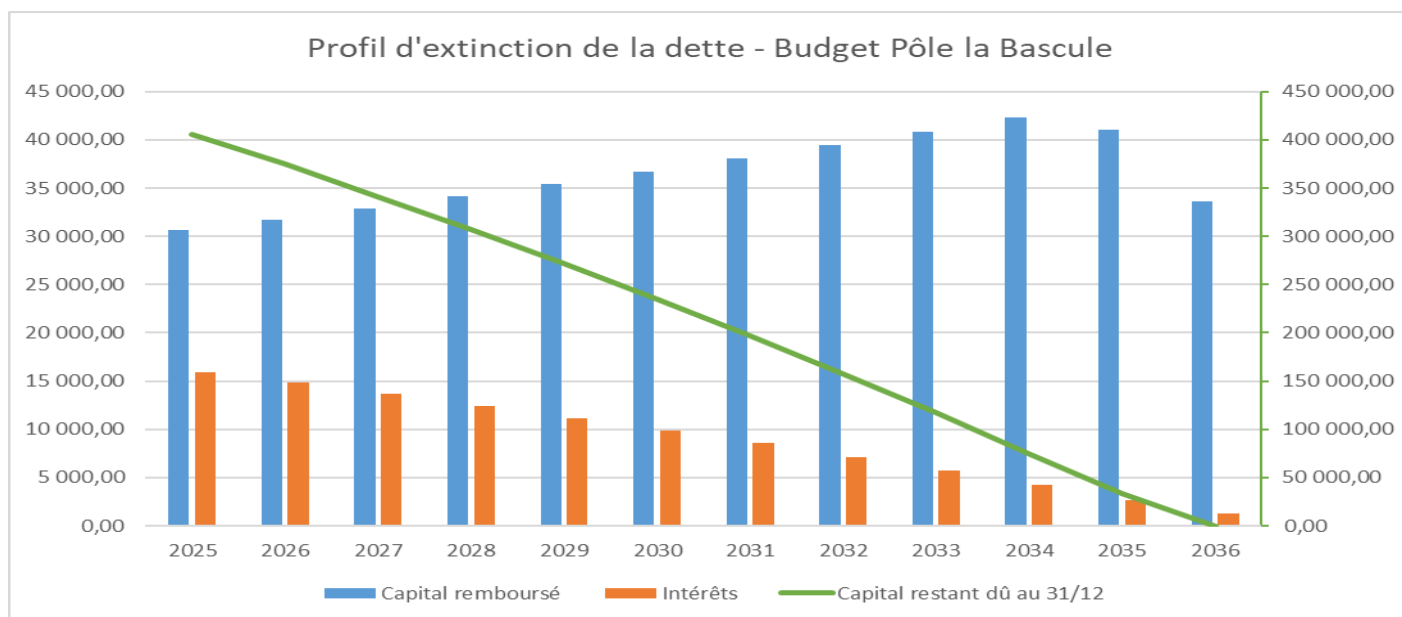
b) Dépenses et recettes d'investissement

Dépenses d'investissement	Chap.	Libellé	CA/CFU		Evolution en % 2025/2020
			2020	2025	
			016	Emprunts et dettes assimilés	25 907,42
21/23	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses réelles d'investissement	25 907,42	31 002,38 €	19,67%	

Recettes d'investissement	Chap.	Libellé	CA/CFU		Evolution en % 2025/2020
			2020	2025	
			10	Excédent de fonctionnement capitalisés - 1068	59 426,68
16	Emprunts et dettes assimilés (hors 165)	431,00			
	Total des recettes réelles d'investissement	59 857,68	26 634,54 €	-55,50%	

Pour l'exercice 2026, des investissements d'amélioration des locaux loués sont envisagés à hauteur d'environ 68 000€ (aménagement intérieurs de l'annexe du coworking Le 524 et une petite marge de manœuvre pour des imprévus).

c) *Gestion de la dette*



Les emprunts se terminent en 2035 et 2036.